#### REPUBLIQUE FRANCAISE



## Département du Bas-Rhin

#### Arrondissement de Saverne

# ARRETE n° ART/2025-80/V PORTANT réglementation de la circulation Rue du Jeu des Enfants

### Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU la demande de Madame Luana WELKER BECKING de l'entreprise Cali&Co de Mommenheim (67670), en date du 22 septembre 2025, pour des travaux de toiture au n°3 Rue du jeu des Enfants,

**CONSIDERANT** que les travaux de toiture au n°3 Rue du jeu des Enfants prévus la matinée du vendredi 17 octobre 2025 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

# ARRÊTE

## Article 1er: Route barrée

La rue du Jeu des Enfants sera barrée à toute circulation de véhicules à hauteur du n°3 le vendredi 17 octobre 2025 de 7h00 à 13h00.

# Article 2: Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

#### Article 3: Mise en place de déviation

Une déviation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

#### **Article 4**: Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

<u>Article 5</u>: Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

<u>Article 6</u>: Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République Tribunal de Grande Instance Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à l'entreprise Cali&Co Mommenheim
- au service technique Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 23 septembre 2025 Le Maire, Pascal BOEHM